

Arrangements fiscaux fédéraux-provinciaux

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Il n'y a pas unanimité. La présidence donne la parole au député de Shefford.

[Français]

M. Gilbert Rondeau (Shefford): Monsieur le président, il est malheureusement drôle de constater que le tiraillement à la Chambre représente un peu celui qui existe dans la Confédération canadienne actuellement. Le bill C-37 que nous sommes à étudier à la Chambre concernant plus particulièrement les relations fédérales-provinciales est un bill extrêmement important et surtout d'actualité, en 1977, et comme il l'était d'ailleurs en 1976.

Il aura fallu l'élection du Parti québécois au Québec, le 15 novembre dernier, pour donner tout un autre sens aux relations fédérales-provinciales canadiennes. Ce changement politique au Québec devrait être abordé, à mon avis, par le gouvernement fédéral avec un esprit positif et serein, et non avec un esprit qui veut dire au Québec: Nous allons vous prouver, à vous gens du Québec, que ce sont les fédéralistes qui auront raison. Cette attitude n'aura pour résultat que d'aggraver l'état des relations fédérales-provinciales, car il ne faut pas l'oublier, toutes les provinces se sentent attaquées lorsque l'une d'entre elles est menacée par des ultimatums quelconques ou par des menaces de représailles quelconques, ou par des sanctions économiques officielles ou officieuses.

Les problèmes réels qui ont conduit le Québec dans l'état actuel—et également la Confédération canadienne—n'ont pas été résolus ou réglés au moment opportun, alors que maintenant nous sommes placés devant un fait accompli, on ne veut pas encore appliquer de solutions à long terme ou valables, qui seraient à l'avantage des provinces comme à celui de l'unité canadienne. Une personne qui est parvenue à maturité ne dépend pas d'ultimatums quelconques pour prendre des décisions.

● (2130)

Les problèmes, laissés trop longtemps sans solution dans la Confédération canadienne, ont créé un état de fait, et lorsqu'on veut les régler, la bonne foi nécessaire pour un franc dialogue n'existe souvent malheureusement plus. Une grande partie de la population n'a plus rien à perdre actuellement. Pourquoi? Parce qu'elle a tout perdu, et le raisonnement que cette grosse partie de la population qui n'a plus rien à perdre fait à tort ou à raison, et c'est un peu ce que l'on entend au Québec tous les jours, est le suivant: Par quel miracle, monsieur le président, serait-il possible aux provinces canadiennes de mieux fonctionner demain, alors que depuis 110 ans il y a des tiraillements au sein de la Confédération.

La Confédération actuelle, monsieur le président, semble avoir été une entrave à l'émancipation des provinces si l'on considère la mentalité qui existe dans les provinces canadiennes en 1977, au Québec comme en dehors du Québec. Cette entrave à l'émancipation des provinces a été causée par une trop forte centralisation, et par un accaparement des pouvoirs provinciaux par le gouvernement central, pour donner des ordres aux provinces au lieu d'être à leur service. Ceci a été la cause de l'état de choses que nous connaissons actuellement. Les provinces sont de moins en moins les servantes aveugles du gouvernement fédéral, et cela est bon, car cet état d'esprit empêchera, je l'espère, une centralisation trop forte du gouver-

[L'Orateur suppléant (M. Ethier).]

nement fédéral qui causerait une faiblesse dans chacun des membres de la famille canadienne que sont les provinces. Monsieur le président, imaginons un enfant qui aurait grandi en portant les mêmes vêtements à 20 ans comme à 12 ans, on peut facilement imaginer qu'à 20 ans il se sentirait étouffé dans ses vêtements qui lui convenaient à l'âge de 12 ans.

Les provinces ont évolué, mais la Confédération canadienne depuis 110 ans a évolué dans un sens contraire, dans le sens d'étouffer les provinces qui sont de plus en plus capables de prendre leurs responsabilités, et de moins en moins désireuses d'être à la merci d'un gouvernement fédéral centralisateur, qui a été créé par les provinces, pour les servir et non les asservir, ou agir en agent provocateur en prenant aux provinces, par exemple, et cela a été dit par beaucoup de députés à la Chambre, en prenant aux provinces des droits qui leur appartenaient, et ce gouvernement fédéral administre aujourd'hui ces droits à la place des provinces.

Pourquoi, monsieur le président, un conseil de comté devrait-il faire à la place d'une municipalité ce que la municipalité est capable de faire par elle-même? Pourquoi un gouvernement provincial devrait-il faire à la place d'un conseil de comté ce que le conseil de comté peut faire plus facilement que tout autre corps public? Pourquoi un gouvernement fédéral devrait-il faire à la place d'une province ce que les autorités provinciales peuvent faire plus facilement qu'un gouvernement fédéral? D'où vient donc, monsieur le président, cette mentalité de vouloir tout centraliser, alors que plus l'autorité est près du peuple, mieux le peuple est ou sera comme il a toujours été. Lorsqu'on éloigne les centres de décisions du peuple, c'est toujours à son détriment. Plus l'autorité est loin du peuple, plus la finance peut facilement exploiter le peuple par la centralisation. C'est pourquoi lorsque les pouvoirs sont plus près des individus, la finance n'aime pas cela. Plus les décisions sont loin des individus, plus la finance est bien servie.

Monsieur le président, la première chose qui devrait être sous le contrôle exclusif des provinces, c'est le crédit de chacune des provinces. Chaque province canadienne, monsieur le président, devrait avoir les services d'une succursale de la Banque du Canada. Cette succursale devrait avoir pleine et entière autorité en matière de crédit dans chacune des provinces, et les décisions sur l'utilisation ou le contrôle du crédit d'une province devraient être sous le contrôle exclusif de chacune des provinces.

Monsieur le président, l'Hydro de l'Ontario assure la distribution du courant électrique dans tout l'Ontario, tout comme le *B.C. Hydro* assure le courant électrique à la Colombie-Britannique, tout comme l'Hydro-Québec assure la distribution du courant électrique au Québec, monsieur le président, une succursale de la Banque du Canada assurerait dans chacune des provinces le contrôle exclusif et la distribution du crédit financier dans chacune des provinces. Le gouvernement fédéral ne pourrait donc plus mettre en danger le crédit financier des provinces en empruntant sans limite sur le crédit financier des provinces, et en prenant comme garantie la richesse d'une province afin d'obtenir du crédit pour assurer son propre financement.

Monsieur le président, ceci me ramène à l'Acte de l'Amérique du Nord britannique qui a donné aux provinces des responsabilités, mais qui en même temps a centralisé les moyens financiers entre les mains du gouvernement fédéral.